



Comité technique

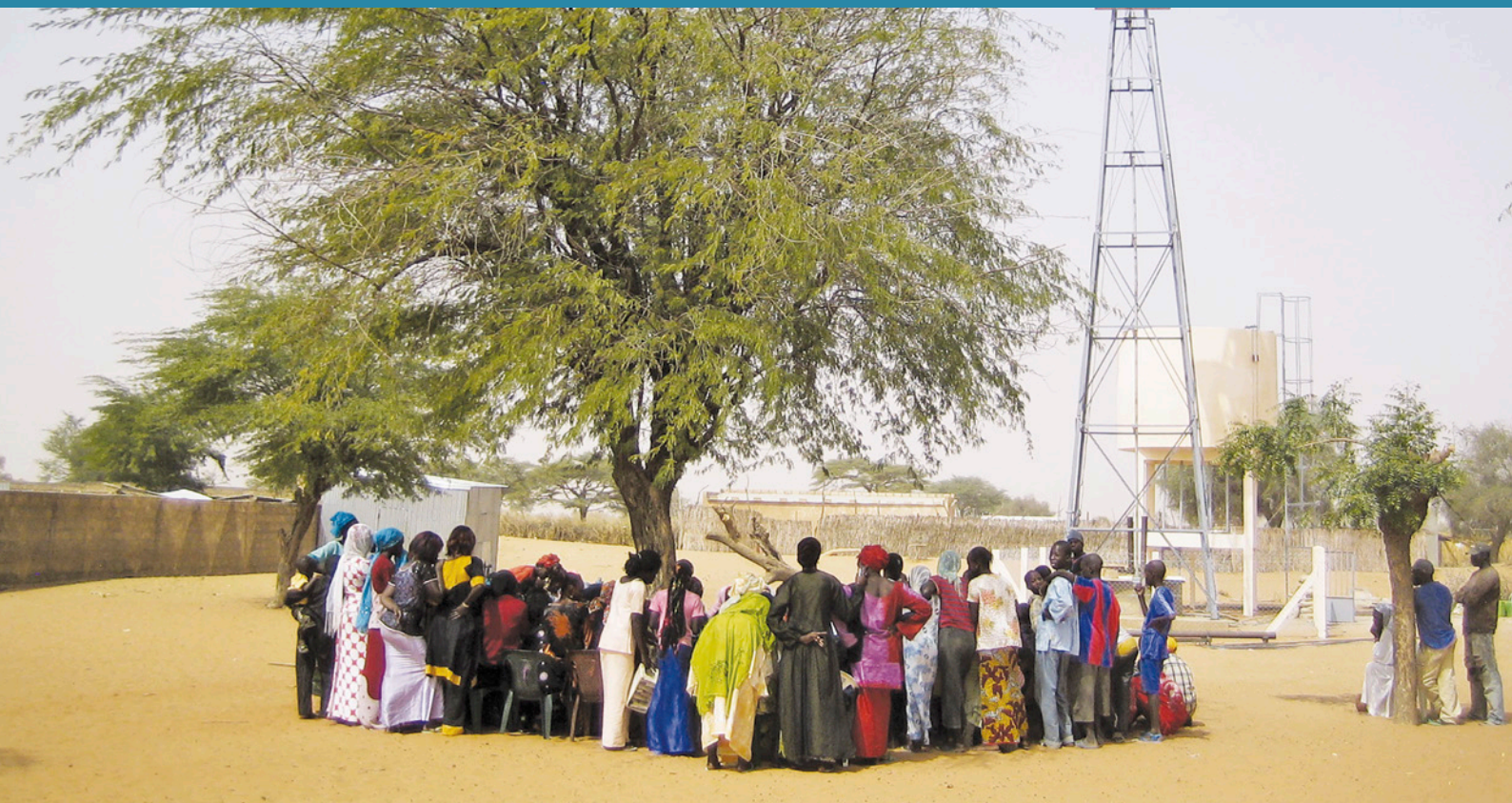


RÉGARDS SUR LE FONCIER n°3

Vingt personnalités donnent leur point de vue sur les Communs

**François Bousquet, Martine Antona, Sigrid Aubert
et Camilla Toulmin (dir.)**

MARS 2018



La collection « Regards sur le foncier » du Comité technique « Foncier & développement » accueille des articles offrant un point de vue critique et original sur les questions foncières dans les pays du Sud. Elle permet de valoriser les contributions des membres du Comité et de son réseau aux travaux et journées de réflexion du groupe. Tous les articles sont disponibles en version française et mis à la disposition du public sur le portail www.foncier-developpement.fr. Des traductions en anglais peuvent être proposées pour les articles dont la portée le justifierait. Cette collection bénéficie d'un appui financier du projet multi-pays d'Appui à l'élaboration des politiques foncières, de l'AFD.

Pour plus d'information sur cette collection, contacter le Gret qui assure le secrétariat scientifique du Comité : secretariatCTF@gret.org

Le Chantier sur les Communs initié par le Comité technique « Foncier & développement » a été le cadre de travaux qui ont permis de produire un rapport d'expertise « Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte ». L'intérêt de mobiliser la Coopération française sur cette thématique s'impose de fait face aux défis induits par les changements globaux au Nord comme au Sud, notamment dans le domaine de la gestion des ressources naturelles renouvelables. Complétant les autres produits du chantier, cet article de synthèse des entretiens vise à valoriser les points de vue de la vingtaine de personnalités rencontrées.

Par ailleurs, chaque entretien est consultable en intégralité, en cliquant sur les liens suivants : [AGLIOBY Julia](#), [BARRIÈRE Olivier](#), [BESSAOUD Omar](#), [BOCHE Mathieu](#), [BOLLIER David](#), [CALAS Julien](#), [CHEVRILLON Aurélie](#), [DJIRE Moussa](#), [HELFRICH Silke](#), [LE ROY Étienne](#), [HOMEWOOD Katherine](#), [FRANÇOIS Jean-Luc](#), [KARPE Philippe](#), [LAVIGNE DELVILLE Philippe](#), [LEVESQUE Robert](#), [LEYRONAS Stéphanie](#), [MERLET Michel](#), [MÉSINI Béatrice](#), [PERRET Sylvain](#), [WILY Liz Alden](#).

RÉFÉRENCE POUR CITATION :

BOUSQUET François, ANTONA Martine, AUBERT Sigrid et TOULMIN Camilla (dir.), *Vingt personnalités donnent leur point de vue sur les Communs*, Regards sur le foncier n° 3, Comité technique « Foncier & développement », AFD, MEAE, Paris, mars 2018.

Vingt personnalités donnent leur point de vue sur les Communs

AVANT-PROPOS

Le Chantier sur les communs initié par le CTFD a été le cadre de travaux qui ont permis de produire un rapport d'expertise « Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte » et un numéro spécial de la collection « Regards sur le foncier ». Complétant les autres produits du chantier, cet article de synthèse des entretiens vise à valoriser les points de vue de la vingtaine de personnalités rencontrées.

Pour les auteurs de cette synthèse, l'emploi du terme *communs* renvoie à une aspiration citoyenne et solidaire portant les germes d'une organisation sociale adaptée à la pluralité et à la complexité du monde contemporain. Les communs sont associés à un projet politique en devenir où les rapports fonciers sont territorialisés et les relations entre les humains et leur milieu sont interrogées pour être explicitées et recontextualisées. Selon cette approche, ils participent d'un système de gouvernance qui ne se restreint pas aux relations avec l'Etat et avec le marché, sans que celles-ci soient systématiquement exclues. Elles sont au contraire positivement réinvesties au sein de territoires et d'espaces d'action qui se chevauchent. Enchâssés dans d'autres institutions et emboîtés les uns dans les autres, les communs s'organisent selon des temporalités différentes, mais parfois interdépendantes.

Dans ce contexte, là où les projets de développement associés à l'essor de la propriété foncière (privée ou publique) peuvent conduire à privilégier des élites au détriment des solidarités, l'émergence ou le renforcement des communs proposent une alternative : la formulation de projets de société est réactualisée face aux défis soulevés par les ODD. La compréhension des rapports fonciers se conçoit à partir de l'approche des pratiques associées aux différents usages faits de la terre et des ressources qu'elle porte. Les droits recensés, formalisés ou non, peuvent aider les communs à faire face aux menaces auxquelles ils sont confrontés (changement climatique, investissements à grande échelle, migrations massives de populations, empiètements...).

L'intérêt de mobiliser la coopération française sur cette thématique s'impose de fait face aux défis induits par les changements globaux au Nord comme au Sud, notamment dans le domaine de la gestion des ressources naturelles renouvelables.

INTRODUCTION

Afin de comprendre et restituer les différents points de vue sur les communs nous avons mené une série d'entretiens avec des personnes membres du CTFD et d'autres qui n'en font pas partie, qui travaillent dans les domaines de la recherche, de l'administration de projets de développement, ou des organisations non gouvernementales. Un questionnaire comprenant 10 questions (voir en annexe) a été utilisé pour effectuer 28 entretiens. Ces entretiens ont été retranscrits puis validés par les personnes enquêtées. Vingt personnes ont accepté que leur entretien soit publié sur le site de l'AFD et nous avons conduit une analyse de contenu sur ces 20 entretiens. L'analyse de contenu est une méthode inductive qui consiste à lire un ou plusieurs textes, à repérer les passages du texte en lecture que l'analyste considère comme signifiants en leur associant une étiquette. Lorsqu'un passage de texte porte le même sens qu'une étiquette qui a déjà été créée, la même étiquette lui est attribuée. On peut ainsi compter, à travers un ensemble de textes, le nombre de fois où une signification a été repérée. Cette opération est informatisée, ici à l'aide du logiciel Nvivo, ce qui permet ensuite de savoir automatiquement le nombre de contributions à une étiquette et de les afficher toutes ensemble. Le traitement consiste ensuite à regrouper les étiquettes en catégories. L'analyse a été faite question par question, ce qui veut dire que le système d'étiquetage et de regroupement s'est fait en lisant les 20 réponses à une question, avant de passer à la question suivante.

La méthode inductive que nous avons utilisée ici suppose qu'il n'y a pas de catégories préexistantes qu'il aurait fallu tester. C'est l'analyste qui crée les étiquettes et les associe entre elles. Ce travail d'association suppose aussi un retour sur les étiquettes car le sens nécessite souvent d'être précisé. Il résulte de cette analyse la mise en exergue d'une pluralité importante de points de vue sur les communs exprimée dans les réponses aux questions posées aux enquêtés. Ainsi, pour 20 entretiens, nous avons identifié entre 19 et 49 étiquettes distinctes par question ce qui veut dire qu'il y a entre 19 et 49 contributions différentes par question, une personne pouvant apporter plusieurs contributions à une question.

Pour écrire le texte ci-dessous, nous rendons compte, pour chaque question, du sens contenu dans les regroupements d'étiquettes et pour cela, nous avons abondamment cité des parties d'entretiens que nous avons sélectionnés pour leur caractère illustratif¹.

I. POUVEZ-VOUS NOUS RACONTER VOTRE RENCONTRE AVEC LES COMMUNS (LE COMMUN) ?

La notion de commun ou de communs fait l'objet de nombreuses interrogations, et d'une diversité de définitions, approches et pratiques. Lors des entretiens nous avons pris le parti de débiter le questionnaire par deux questions sur la rencontre avec les communs, sous forme narrative et personnelle. Après analyse des réponses, il ressort qu'une majorité de personnes (14/20) ont commencé leur réflexion sur les communs à l'occasion d'un projet ou d'un

¹ La question 10 sur les références n'a pas été traitée dans ce texte.

programme de développement ou bien par un projet de recherche. Ces projets/programmes portaient sur de nombreux domaines (pêche, pastoralisme, irrigation, réforme agraire, biodiversité, forêt) dont les objets et thèmes ne se référaient pas explicitement aux communs. Huit personnes interrogées ont positionné leur travail dans le domaine des communs à partir de rencontres avec des chercheurs ou des penseurs. Il s'agissait soit de rencontres personnelles (avec des chercheurs de l'IIED, avec E. Le Roy, avec S. Helfrich) soit par la lecture d'ouvrages tels ceux de P. Dardot et C. Laval ou le plus fréquemment les ouvrages d'E. Ostrom (6 d'entre elles). L'expérience de P. Lavigne Delville est représentative de cette entrée dans le monde des communs, à partir d'un travail existant et d'une rencontre intellectuelle : « *Et quelqu'un – je ne sais plus qui ! – m'a donné le livre d'Elinor Ostrom de 1994 sur l'irrigation, Crafting institutions for self governing irrigation systems. Je l'ai lu, je l'ai trouvé lumineux. Il faisait écho à ce que j'avais vu quand j'avais travaillé au Sénégal sur l'irrigation, les petits périmètres irrigués villageois. Par rapport à tous les débats sur la gestion paysanne de l'irrigation, la restructuration des Offices étatiques en Afrique, il était fondamental, montrant bien comment les systèmes paysans, jugés frustrés par les ingénieurs du point de vue des infrastructures physiques, étaient au contraire très sophistiqués du point de vue des institutions, exactement l'inverse des périmètres irrigués étatiques. Du coup, j'ai pris l'initiative d'en faire une synthèse. C'est tellement clair qu'en reprenant les analyses, en laissant de côté les études de cas pour raccourcir, cela faisait un texte court, cohérent, qui donnait à voir l'essentiel des thèses.* » (Lavigne Delville). Plusieurs personnes font aussi référence à un concept rencontré sur leur terrain qui ne cadrerait pas avec les catégories de l'analyse classique. Ainsi du concept de Bock ou Mbock par E. Le Roy au Sénégal, ou des terres Arch par O. Bessaoud.

Enfin, cinq personnes invoquent les valeurs qu'ils portent et défendent. La défense des défavorisés, la volonté de transformer le monde, une critique de la propriété privée exclusive, la justice et la critique du droit, la défense d'un pluralisme de points de vue : autant de valeurs que les personnes ont mobilisées dans leur engagement pour rendre compte de leur rencontre avec les communs.

II. POUVEZ-VOUS RACONTER UNE HISTOIRE (LE DEROULEMENT D'UN PROJET DE RECHERCHE OU DE DEVELOPPEMENT, OU BIEN UNE EXPERIENCE) QUI TEMOIGNE DE L'INTERET DU RECOURS AU(X) COMMUN(S) ?

Cette première expérience des communs a suscité l'intérêt des personnes interrogées pour plusieurs raisons. Au sein des histoires recueillies nous avons identifié les différents intérêts du recours à une approche par les communs. Nous les avons rassemblés en deux catégories d'intérêt (ontologique ou stratégique) : les communs sont intéressants car ils permettent de construire ou soutenir une vision de la société ou bien les communs fournissent une approche efficace pour résoudre des problèmes.

1. Les communs permettent de construire ou soutenir une vision de la société :

- **... qui autorise l'autonomie et le contrôle**, comme l'exprime D. Bollier : *"I think many communities come to the commons in that fashion because (...) they have greater control and even if it's harder in some ways to execute, it's the dignity and the control which is important for them using a common. And ultimately in some ways the political power and sovereignty that it provides."*
- **... qui ne se cantonne pas à la propriété privée exclusive**. Comme le rappelle M. Djire, le contexte général est celui de la privatisation exclusive : *« Il y a beaucoup de théories qui disent que la gestion commune de ces ressources ne peut pas réussir parce que ce qui est commun n'appartient à personne... donc il faut privatiser. Moi je dis "Non" »*. En considérant que le commun est un patrimoine (O. Barrière), en permettant à différents groupes d'exploiter ensemble, *« j'ai découvert que la vision de la propriété absolue était un mythe »* (M. Merlet), les communs apportent une alternative au processus de privatisation.
- **... qui s'inscrit dans des horizons transgénérationnels**. M. Djire, E. Le Roy et L. Alden insistent sur cette idée qu'un commun s'inscrit dans un horizon intergénérationnel, et que le penser comme tel permettra la préservation et le partage, etc. Comme le dit O. Barrière : *« Veut-on que d'autres viennent vivre ou pas, ou céder cela à un étranger ? Peut-on laisser quelque chose sur notre terre après notre mort, quelque part ? Là, on touche une sensibilité profonde de l'être humain, qui est confronté à la mort, on est tous confrontés à la mort ; cela le touche profondément : que vais-je laisser ? Qui suis-je ? Où vais-je ? Ce sont les questions fondamentales, qui vont se retraduire à travers cette notion de « commun » ; le territoire devenant commun, il y a un projet. »*

2. Le recours aux communs propose une approche appropriée et efficace :

- **... pour l'action collective**. De nombreux auteurs voient dans les communs une façon de mieux gérer (J. Aglionby), de créer une perspective commune (O. Barrière), de créer un collectif et une vision partagée des enjeux (A. Chevrillon), de permettre la prise de conscience collective et une vision partagée (S. Leyronas), de partager les problèmes, de faire un diagnostic collectif et d'imaginer des solutions ensemble (S. Perret).
- **... pour réguler**. Pour R. Levesque, la régulation est la base du commun pour gérer une ou des ressources et pour S. Perret les règles permettent l'organisation de multiples activités. S. Leyronas montre, à travers différents exemples, la mise en place et les effets de ces régulations dans la gestion de l'eau et de la santé. Ces règles sont de différents ordres ; il faut souligner l'intérêt des règles-à-propos-des-règles (les métarègles) qui permettent le règlement des conflits. Enfin M. Djire étend la portée de ces règles sur les processus de responsabilisation dans des contextes où les autres formes d'appropriation tendent à déresponsabiliser les usagers.

Un débat traverse plusieurs contributions : « *Faut-il écrire le droit ou faut-il se servir du droit tel qu'il est, avec ce qu'il permet* » (P. Karpe) ? Pour O. Barrière « *l'approche par les communs entraîne une réflexion sur le droit, son utilisation ou sa création. Il y a une idée de la nécessaire formalisation juridique pour cadenasser* ». M. Djire va dans le sens d'O. Barrière en donnant l'exemple d'un accord oral qui n'a pas tenu en raison du fait qu'il n'était pas écrit. Par contre, en prenant appui sur l'exemple des Comores, E. Le Roy montre que l'on n'est pas obligé de passer par la loi.

III. SELON VOUS, QUELS ELEMENTS DANS CE PROJET/EXPERIENCE CONTRIBUENT A PRECISER OU A ENRICHI L'APPROCHE DES COMMUNS ?

À peu près la moitié des contributeurs.trices (11/20) pensent que leur expérience permet de préciser les raisons pour lesquelles il est important de se tourner vers les communs. La plupart de ces raisons se réfèrent à un projet politique : reconnaître et appliquer effectivement les droits de la Terre-mère (B. Mesini), limiter les phénomènes d'enclosure (S. Leyronas), renoncer au mythe de la propriété absolue et « *redistribuer les droits de façon que le système dans son ensemble soit durable et gérable pour l'ensemble des gens* » (M. Merlet), « *réhabiliter l'État et le droit de manière positive, tout en les dépassant* » (P. Karpe).

Comme le résume S. Leyronas, « *(les communs) sont des « biens politiques », « les choses qui valent la peine d'être faites ensemble ». (...) « Le Commun est une construction sociale, de la pensée et de l'agir humain. Cet idéal type holiste réinterroge les fondements du capitalisme et de la pensée économique dominante telle qu'elle est transformée depuis près d'un demi-siècle. Les communs sont une affaire d'effort démocratique et de citoyens émancipés et actifs* ».

Au sein de ces projets politiques certains entretiens portent un intérêt précis à la dynamique des territoires qui pour O. Barrière est le socle du projet politique. Pour R. Levesque il s'agit, « *pour assurer la durabilité de l'écosystème, de délimiter le territoire, d'identifier les personnes qui y ont accès, d'établir des règles, d'établir des sanctions en cas de non-respect des règles* ». Pour S. Perret les communs permettent de s'ouvrir au-delà de la gestion d'une ressource précise et penser les interactions, « *l'accompagnement dans la reconnaissance de la diversité* ». Ces réflexions rejoignent la notion de « territoire de vie » présentée par A. Chevrillon qui cherche à comprendre et favoriser les dynamiques au sein des territoires, dynamiques qui se soutiennent par l'analyse et la création de collectifs.

Dans les réponses à cette question on trouve aussi l'identification des domaines d'analyse : quels sont les sujets et objets auxquels il faudrait s'intéresser ? L'identification des pouvoirs et de leur répartition est citée par S. Helfrich : « *In essence, the core question is always the same: Who is in control?* » et J. Calas abonde : « *Donc un vrai sujet est bien : quelles capacités de gestion en fonction du modèle qui est derrière, des règles de pouvoir, et de la répartition des différents pouvoirs* ». C'est aussi la question de J.-L. Francois : « *Qui décide de quoi sur l'espace ?* » qui invite en conséquence à un investissement dans l'accompagnement, et la médiation entre les différents pouvoirs. Dans ce cadre, S. Leyronas incite à « *réfléchir l'État et les communs dans une logique de complémentarité et non d'exclusion (...) pour une intelligence renouvelée de*

l'action publique ». Enfin, pour P. Lavigne Delville, « *les discours génériques sur les communs tendent à considérer qu'ils vont de soi, et à occulter la question de "qu'est-ce qui est commun ? A qui ?"* » : il est en conséquence nécessaire de spécifier les configurations d'action collective.

Enfin, quelques contributions se penchent sur l'identification des facteurs qui font le succès des communs. J. Aglionby énumère les conditions du succès : « *Une administration transparente, avoir du temps, une bonne communication, un processus de compagnonnage, assurer un juste prix, un leadership, une reconnaissance des droits, la responsabilisation d'acteurs locaux, la valorisation des connaissances* ». M. Djiré insiste sur l'importance de la reconnaissance de la multiplicité des légitimités, des conventions locales et sur l'importance de donner la responsabilité des décisions aux acteurs locaux.

Donner la responsabilité ne veut pas dire transférer mais plutôt reconnaître. Ainsi, K. Homewood et P. Lavigne Delville insistent sur la distinction entre « *ce qui relève de régulations locales, des règles d'accès à des espaces ou à des ressources communes que des groupes sociaux se sont historiquement donnés dans un territoire donné, et ce qui relève des dispositifs volontaristes, impulsés de l'extérieur, qui s'affichent en tant que "gestion communautaire", "gestion participative"* ». La gestion communautaire (CBNRM dans les mots d'Homewood) qualifiée d'institutionnelle par E. Le Roy donne l'opportunité à des acteurs de capter des rentes et de saper des systèmes de régulation dits fonctionnel qui sont le plus souvent historiquement installés.

IV. QUELS SONT SELON VOUS LES ENJEUX DE LA MOBILISATION D'UNE APPROCHE PAR LES COMMUNS DANS LES REFLEXIONS SUR (I) LA GOUVERNANCE ? (II) LES TERRITOIRES ET LEUR DYNAMIQUE ? (III) LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Cette question distinguait donc trois niveaux, la gouvernance, les territoires et les politiques publiques. L'analyse des réponses distingue tout d'abord ces trois niveaux mais il apparaît que la majorité des réponses concernent les trois niveaux.

1.1 Sur la gouvernance

Deux définitions de la gouvernance sont données, l'une par P. Lavigne Delville : « *dans son sens descriptif, non normatif, un ensemble plus ou moins stabilisé et conflictuel de régularités qui émergent d'interactions répétées entre acteurs* », l'autre par A. Chevrillon : « *l'AFD définit la gouvernance comme l'ensemble des modes de prises de décision, de gestion et de régulation, au sein d'un système et/ou d'une société, impactant (1) l'articulation, la distribution et l'ajustement des intérêts entre institutions, (2) l'attribution, la distribution, l'exercice et le contrôle du pouvoir et de l'autorité, (3) la gestion des ressources, (4) la prise en charge et la résolution des conflits* ».

Deux enjeux se dégagent pour la gouvernance : la durabilité et la souveraineté. Parmi plusieurs contributions au sujet de la durabilité, M. Merlet considère qu'« *il n'y a pas de bonne ou de mauvaise gouvernance. Il y a des systèmes de gouvernance qui nuisent à certains et qui profitent*

à d'autres, il y a des systèmes de gouvernance qui permettent à la société de continuer à exister, et d'autres, au contraire, qui emmènent tout le monde dans le mur. Donc la bonne gouvernance c'est la gouvernance qui permet à la société de survivre ». Quatre contributions développent l'enjeu de souveraineté (B. Mesini, D. Bollier, O. Barrière, L. Alden): *"The stakes are even bigger than that, especially in the context of land, because a community's ownership of land has a lot to do with its culture and identity. That's an enormously important thing to preserve. People often want to create or preserve a common because they want to maintain their way of life and cultural identity that may go back centuries"* (Bollier).

À côté de ces deux enjeux fondamentaux pour la société, les contributeurs.trices identifient deux autres enjeux, techniques et politiques, qui sont la pluralité des perspectives et la bataille idéologique. La prise en compte des multiples points de vue (*"everyone looks through their own telescope or perspective. It's a multi-lens telescope. Multiple truths and that's a real challenge but actually it also enriches commons and means you can come up with a better way forward"* (J. Aglionby)) est un défi pour la méthode de gouvernance. *"Il va falloir une véritable réflexion nouvelle pour savoir ce que l'on entend par "forum foncier" »* (E. Le Roy). Pour six contributions (D. Bollier, A. Chevrillon, S. Leyronas, M. Merlet, S. Perret, M. Boche), l'enjeu est de trouver la place face aux modes de gouvernance dirigés par le marché et l'État. M. Boche porte ainsi un regard sur l'AFD et sa conception du rôle de l'État : *"La vision reste très « stato-centrée », avec une gouvernance entendue comme gouvernement : il s'agit de mettre l'État au cœur des processus avec consultation citoyenne à certains moments mais pas encore d'implication citoyenne dans la construction d'un projet de société »*. Pour certains, il s'agit d'un combat, pour d'autres l'enjeu est de trouver des articulations entre les communs et ces deux forces dominantes : *"Chacun de ces modes de régulation a ses limites propres et aucun ne peut prétendre à lui seul assurer l'entière légitimité et l'entière effectivité. Les communs nous invitent à développer des dispositifs de gouvernance originaux, sortant du traditionnel débat public vs privé ou du paradigme des 20 dernières années autour des partenariats public-privé (PPP) : ils nous invitent à trouver des compromis et des synergies entre les différents modes de gouvernance et d'inventer des articulations originales, depuis la délégation jusqu'à l'hybridation des règles »* (S. Leyronas).

1.2 Sur les politiques publiques

Plusieurs contributions insistent sur le contexte dans lequel se place la réflexion sur les politiques publiques. D'une part, pour D. Bollier, les politiques publiques sont perçues comme *"a proxy or symbol for the authority of the capitalist system or nation-state, which is jealously interested in asserting its supremacy and authority"*. P. Lavigne Delville exprime aussi ce diktat : *"le besoin de penser en dehors de la dichotomie État/marché et en dehors du diktat du marché et de la propriété individuelle"*. D'autre part, E. Le Roy reconnaît un affaiblissement de l'État, *"cela fait 25-30 ans que j'écris sur la refondation de l'État, la refondation des politiques publiques. Je crois que les pays du Sud, qui n'ont pas partagé notre représentation des fondements de l'État (parce qu'ils sont judéo-chrétiens, et que leurs fondements sont différents), se trouvent être dans une période de très grande incertitude"* ; et le fait que des *"politiques publiques favorisant les communs jouent sur cet état de l'État"* (L. Alden) peuvent contribuer à l'affaiblir encore plus.

Dans ce contexte de reconstruction d'une nouvelle logique d'État, l'enjeu et l'opportunité pour les politiques publiques est de prendre en compte ces communs en s'appuyant sur les dynamiques impulsées : *"The big challenge for public policy is to learn to think and see like a*

commoner and not like a state (...). The proper focus should be on the process of becoming of commons (and commoners.” (L. Alden). Il s’agit de donner un cadre juridique et politique qui favorise la dynamique : « Si l’on veut vraiment, nous, pouvoir appuyer une approche par les communs des dynamiques qui se construisent à différentes échelles, mais de façon issue d’acteurs, de territoires, etc., il faut nécessairement qu’au niveau de la politique publique, il y ait aussi un cadre juridique et politique qui laisse la possibilité à ce genre d’instance, espace, modalité de gouvernance, d’émerger » (A. Chevrillon) et la redistribution des pouvoirs : « L’État devient coproducteur parmi d’autres de l’action publique, la société civile est de plus en plus associée, via les habitants, les associations mais également les entreprises. Les modes de régulation se complexifient en combinant la verticalité de l’État et le renforcement du réseau horizontal d’acteurs » (S. Leyronas). M. Merlet insiste pour que les politiques publiques fassent aussi le lien avec le niveau international : « Il ne peut être suffisant de changer les lois nationales en y intégrant des principes de bonne gouvernance foncière. Des politiques publiques, il en faudrait aussi au niveau international. Cela pose un vrai problème de gouvernance pour lequel la solution reste à construire, car très peu de traités et de pactes internationaux sont véritablement contraignants ».

En pratique, l’enjeu assigné aux politiques publiques est celui de la formalisation. « L’approche par les communs permet de mettre un cadre sur des pratiques qui parfois existent déjà d’enchâssement/d’emboîtement de régimes d’usage ou de propriété foncière » (M. Boche). Pour M. Boche la reconnaissance n’est pas suffisante, en citant l’exemple du Mozambique où la reconnaissance a eu lieu mais où l’arrivée des investisseurs a permis à l’administration de recentraliser la décision d’attribution des terres. L’objectif est de sécuriser les communs : « s’ils sont institutionnalisés par des institutions étatiques, communales ou autres, les institutions publiques donnent une reconnaissance légale à des principes d’action négociés par les acteurs locaux » (P. Lavigne Delville), « il faut une légitimité externe donnée par un acteur externe puissant pour s’opposer aux tiers externes, sinon on a des échecs ou, à tout le moins, des faiblesses » (J. Calas). « Pour que ce ne soit pas folklorisé, cela va devenir commun, être commun et s’exprimer à travers des politiques publiques traduites dans des aides, des appuis, des prises de décision, notamment des documents d’urbanisme et une régulation » (O. Barrière). Les difficultés sont celles du pluralisme juridique tel qu’illustré par J. Aglionby : “So we are in an area of legal pluralism, there are multiple legal systems affecting commons that farmers have to deal with every day. All this has an impact on the evolution of the landscape but no-one thinks about it in that way”.

1.3 Sur les territoires

Les contributeur.trices ont identifié deux enjeux principaux au niveau du territoire. Le premier est la reconnaissance de la pluralité territoriale (des acteurs, des droits), mais cette reconnaissance pose des problèmes : « C’est exactement cela qui est le cœur des projets de territoire : trouver des modalités et des espaces dans la durée où poser réellement une problématique conflictuelle, que ce soit ressources, modèle, etc., et d’essayer autour de cela de trouver une vision. Ce n’est pas forcément consensuel, mais il y a quand même en tout cas un collectif qui se crée » (A. Chevrillon). Si la concertation peut permettre de trouver des solutions entre membres d’un groupe, J. Calas pose la question particulière des nouveaux entrants : « La difficulté d’intégrer les nouveaux entrants est celle du processus, de l’évolution des accords qui étaient possibles à une époque et deviennent caducs avec ces entrants, qui changent la structure du commun ». Le second enjeu est la dynamique du territoire : le territoire est l’échelle où se

façonnent et se mettent en œuvre les transformations. Pour plusieurs personnes (E. Le Roy, M. Djire, S. Leyronas), les communs au sein du territoire sont un moteur de dynamisme, parce qu'ils reconnaissent la diversité, autorisent la multiplicité des chemins, laissent les options ouvertes. J. Aglionby tempère cette vision en indiquant que dans un contexte européen le territoire est le niveau où s'expriment toutes les contraintes, laissant peu de place aux initiatives pour la transformation. Cette dynamique peut être de très long terme pour O. Barrière pour qui *« une identité territoriale, elle s'hérite, elle s'adapte, mais surtout elle se transmet ; on transmet une culture vivante à travers le pastoralisme ; elle n'est pas comme dans le temps, elle s'adapte, se modernise, mais elle est toujours là et les soubassements sont là. »*

1.4 Comment articuler les différents niveaux ?

Après avoir répondu à la question en se focalisant sur un niveau, les contributeurs.trices indiquent pour la plupart que c'est dans l'articulation de ces niveaux que se joue un enjeu principal. E. Le Roy prend position pour cette articulation entre niveaux : *« La façon de reconstruire c'est de repartir des communs, c'est-à-dire repartir des modalités de partage telles qu'elles se réalisent au quotidien, c'est une extraordinaire occasion de reconstruire une société de la base vers le haut »*. M. Merlet prend une autre position s'appuyant sur un principe de subsidiarité : *« Ce qui marche très bien à une échelle très locale peut être complètement ingérable à une échelle nationale voire mondiale. Il y a un certain nombre de biens qui sont de fait communs à un certain nombre d'individus qui peuvent être gérés à l'échelle locale, mais le climat par exemple ne peut pas être géré à l'échelle locale. Il faut bien gérer le climat à l'échelle mondiale. Il y a bien dans cette division par niveaux, par échelles, des types de communs différents. »* Pour R. Levesque il faut des instances de régulation qui puissent mettre en relation les niveaux locaux, et les niveaux locaux avec le niveau global et O. Barrière indique que certains acteurs n'interviennent pas seulement à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, mais aussi à l'échelle départementale, régionale, nationale et internationale. Pour J. Aglionby et B. Mesini, une des difficultés est *« la différence des temporalités. Il y a le temps programmatique long des institutions et collectivités publiques, le temps cyclique des mandats politiques, le temps différé des recompositions territoriales et le temps disruptif des crises économiques, sociales et écologiques »*.

V. VOYEZ-VOUS CES DERNIERES ANNEES UNE EVOLUTION PAR RAPPORT A LA PRISE EN COMPTE DES COMMUNS ? A LEUR NATURE, LEURS ENJEUX ? SI OUI, COMMENT ANALYSEZ-VOUS CETTE EVOLUTION ?

L'analyse des réponses des entretiens permet de catégoriser trois perceptions de l'évolution.

Une évolution considérée comme neutre ou négative : *« Non ! Non non ; au contraire on va vers la privatisation des ressources »* (M. Djire). Pour M. Djire, la privatisation et le manque de soutien aux communs sont favorisés en raison *« d'une peur du pouvoir technocratique et bureaucratique de céder une parcelle de ses prérogatives »* rejoignant E. Le Roy pour qui *« ce qui semble évident, c'est que dans les pays du Sud, il y a un raidissement idéologique*

considérable, comme si les riches, les puissants et les élites commençaient à avoir peur ». P. Lavigne Delville va plus loin et observe la réalisation de la thèse de J.-F. Bayard selon laquelle « les élites pourraient se convertir au principe de la propriété privée lorsque le rapport de force aura basculé et qu'elles se seront approprié suffisamment de parts du gâteau pour avoir besoin de sécuriser leurs propres possessions ». L. Alden a fait une analyse de toutes les constitutions en Afrique et considère qu'au plus dix d'entre elles reconnaissent une forme d'appropriation collective. Par ailleurs, J. Calas, A. Chevrillon et S. Leyronas voient dans la logique de projet pour les interventions de développement un frein au soutien des communs. Pour A. Chevrillon, « appuyer un commun si l'on n'est pas capable de montrer qu'à moyen terme, il y a une forme de rentabilité pour l'État, ce n'est pas possible ». « Les communs ne se mettent pas en place avec un projet de 5 ans, or dans nos pratiques de bailleurs, on fait cela, au lieu d'accompagner cette institution dans le temps et de façon durable : on passe à un autre projet, une autre institution, ailleurs au bout de 5 ans. À la première crise, les bailleurs de fonds s'en vont au lieu d'internaliser ces phases de crise, de transition, dans la durée de vie d'une institution. On ne laisse pas les différents acteurs apprendre des échecs et on passe à autre chose. On limite le commun à une institution » (J. Calas).

Quatorze contributions sur vingt donnent des arguments d'une amélioration de la situation. Plusieurs observent la reconnaissance des communs comme par exemple K. Homewood, D. Bollier, S. Helfrich, R. Levesque qui citent la popularité des livres d'E. Ostrom ou celui de P. Dardot et C. Laval, ou encore l'existence de fondations comme la fondation Boell. Par exemple, pour J. Aglionby, “we’ve gone from a situation where commons weren’t discussed to commoner organizations being involved at a reasonably high level in Defra (Department for Environment Food and Rural Affairs, UK). There has been a renaissance of interest.” Le besoin de penser hors de la dichotomie État/marché et de participer à un renouvellement éthique (S. Helfrich) contribue à faire des communs un objet de réflexion. Pour ceux et celles qui notent une évolution positive, celle-ci est due à deux phénomènes :

- > Un changement de contexte avec l'émergence d'innovations comme Internet, les réseaux sociaux, l'action d'activistes, l'implication de la science, les enjeux globaux (D. Bollier, E. Le Roy, S. Helfrich, L. Alden, M. Boche). “All of these tech and cultural innovations created a generational cohort that realized there is an alternative way of thinking about property, markets and the commons” (D. Bollier). Les contributeurs.trices notent un passage du concept de communs dans le monde académique à une pratique des communs « comme un mode de production » (S. Helfrich). Plusieurs entretiens ont relevé la dimension expérientielle des communs.
- > Des volontés politiques et stratégiques à ce sujet : intervenir dans des situations où l'État est très fragile (A. Chevrillon), contourner le privatif tout en le ménageant, proposer une nouvelle approche des filières (S. Perret), faire reconnaître la diversité, tirer des bénéfices publics des services liés au commun, favoriser l'action collective (S. Perret), renouveler le métarécit autour de l'aide au développement et les pratiques de l'aide (S. Leyronas). « Ça revient à de la philosophie politique : au-delà de l'optimisation du partage des ressources entre acteurs il s'agit de savoir quelle société nous voulons » (J.-L. Francois).

VI. POURQUOI SELON VOUS EST-IL PERTINENT D'ANALYSER EN TERMES DE COMMUNS LES PRATIQUES FONCIERES ? QUELS ENJEUX ? QUELS SONT LES ELEMENTS OU MODALITES D'ACTION QUI SELON VOUS PERMETTENT DE SAISIR LES COMMUNS DANS L'ANALYSE DES PRATIQUES FONCIERES ?

Dans le questionnaire, cette question est la première ayant pour objet la question foncière, après des questions qui interrogeaient à propos des communs. Nous classons les réponses à cette question en examinant tout d'abord les registres de la pertinence puis les clés du comment.

Les raisons pour lesquelles il est pertinent d'analyser les pratiques foncières en termes de communs sont à la fois sociales et économiques. Pour E. Le Roy, *« la terre (et pas seulement le rapport au foncier et à la propriété) est le support de tout un ensemble d'actions et de représentations dans lesquelles une bonne partie de la capacité de reproduction des sociétés est associée »*. La notion de communs ouvre à la diversité. Selon A. Chevrillon, *« à travers le prisme du foncier, l'intérêt est d'identifier des pratiques de régulation d'enjeux divergents »* et pour S. Leyronas, *« il s'agit de repenser les pratiques foncières dans toutes leurs diversités, à travers les notions de partage et d'usage, ce que nous permettent les communs »*. P. Lavigne Delville pointe l'intérêt de l'usage du concept de communs pour lire la diversité. Pour lui, il est essentiel d'analyser le foncier en tant que *« modes d'accès, d'appropriation et de contrôle de la terre et des ressources naturelles. Une telle entrée permet de lire la diversité – dans l'espace et dans le temps, y compris entre espaces ressources au sein des territoires – des combinaisons entre prérogatives individuelles et régulations collectives, et de faire apparaître les différentes modalités de régulation supra-individuelles ou supraménages, qu'elles soient familiales, villageoises »*. Pour O. Bessaoud l'enjeu aujourd'hui est économique car la croissance démographique et l'expansion des marchés ont changé la donne. Ces terres font l'objet de convoitises pour leur mise en valeur. M. Merlet tient aussi un raisonnement économique pour appuyer le besoin d'approcher le foncier par le commun : *« Le produit agricole d'une parcelle ne dépend pas seulement du travail et des intrants qui ont été appliqués. Une partie du produit est liée à la richesse naturelle de la terre. Cette richesse est appropriée par le propriétaire foncier, alors qu'elle n'a pas été créée par lui et qu'elle devrait appartenir à toute la société. Elle constitue un "bien commun" »*.

Les contributeurs.trices ont livré plusieurs clés d'entrée pour analyser les éléments ou modalités d'action qui permettent de saisir les communs dans l'analyse des pratiques foncières. B. Mesini tout d'abord liste les entrées suivantes :

- > *« entrelacs de droits réels et personnels, individuels et collectifs sur les ressources » ;*
- > *recension des ressources en qualifiant les biens « meubles » et « immeubles » par nature (ou vocation), par destination et par anticipation ;*
- > *nature des « biens » ressources : dans le commerce ou hors commerce fongibles ou pas, consommables ou non... Le droit personnel d'obligation de restitution du bien du récepteur peut s'exercer par la remise d'un autre bien en relation d'inter-échangeabilité avec le bien d'origine quand le bien consommable est fongible. »*

Sur le point des droits B. Mesini est rejointe par M. Merlet qui entre dans le comment en posant plusieurs questions à propos de ces droits : « *Quels sont les droits collectifs, même s'ils ne sont écrits nulle part ; quelles sont les instances collectives qui gèrent ces droits ? Comment elles fonctionnent, et est-ce qu'elles fonctionnent encore ?* ».

J.-L. Francois propose d'entrer par une analyse différenciée des espaces. « *A propos du foncier il y a deux objets : (i) l'espace à gestion communale qui peut être attribué à une gouvernance collective, (ii) l'espace privatisable ou plutôt individualisable dans lequel le droit d'exploiter est individuel. L'enjeu est de trouver la distribution entre deux parties, le communal collectif non attribué et les parties où il y a d'autres droits d'exploitation.* » Mais le point d'entrée sur lequel plusieurs contributions s'accordent est celui des pratiques. « *L'observation des pratiques permet de réintroduire des choses ou des relations que l'on avait occultées avec la propriété privée* » (M. Merlet). « *C'est à partir des acteurs, comment ils expriment leurs rapports, et à travers les pratiques, effectivement* » (O. Barrière). « *Les pratiques techniques sont globalement dépendantes de l'assurance qu'un individu pourra à un moment donné utiliser cette terre y compris en tant que membre d'un collectif* » (S. Perret). K. Homewood voit dans l'analyse des pratiques un moyen d'entrer dans les questions des rapports de pouvoir entre les personnes impliquées dans et par un commun : « *What happens in practice? Well it all comes down to differentiated analysis – who, what, how, who's excluded and not, what type and degrees of participation? What does participation mean in any particular context, what kind of access for different categories of people? How do you have a voice in governance, or have some say in how the costs and benefits are distributed and managed. It's that differentiated analysis which is needed* ».

VII. PENSEZ-VOUS QU'IL SOIT PERTINENT DE DISPOSER D'UNE CLASSIFICATION DES COMMUNS ? SI OUI, SELON QUELS CRITERES ET POUR QUELLE UTILITE ? SI NON, POURQUOI ?

Quatre personnes se déclarent méfiantes à propos de l'établissement d'une classification. Elles y voient un « enfermement » (O. Barrière) alors que « *so much of the commons is contextual, situational, subjective, cultural* » (D. Bollier). « *Toute typologie est une manière de figer la réalité, alors que la réalité est toujours mouvante* » nous dit E. Le Roy, ainsi que S. Helfrich : « *It is more useful to develop generalized frameworks and "clusters of analysis" based on the realm or context within which they involve, because commons very much depend on their context* ». M. Boche évoque « *le travail de Claire Simoneau qui part de différents cas et s'interroge sur les éléments constitutifs de ces situations de communs. Elle constate que la définition associant les trois éléments (ressources / institutions / organisations) permettrait de construire à l'infini mais que la question n'est pas de construire mais plutôt de comprendre les facteurs qui font que cette construction fonctionne ou pas* ».

Toutes les personnes vont cependant proposer des « critères de distinction » dont la diversité est marquante. Plus de vingt critères sont cités pour la vingtaine d'entretiens : l'échelle, la communauté, la répartition de la valeur, l'enjeu, la ressource, le type d'appropriation, l'objectif, la régulation dominante, le Nord ou le Sud, commun matériel ou immatériel, menacé par le

privé ou pas, le projet de société, le statut juridique, territorial ou pas, etc. On peut voir dans cette diversité la démonstration de la critique de K. Homewood *“My feeling is what’s really needed is to interrogate the categories which are already out there and are being used, because they mask a huge diversity and very often are used in a somewhat Orwellian way”*.

Les personnes interrogées ont aussi émis un avis sur l’utilité d’une typologie. La classification peut être utile pour soutenir une stratégie : *« Une classification est liée au besoin que l’on a de défendre des choses que l’on considère comme fondamentales. Si l’on défend les peuples indigènes, autochtones ou premiers, certains communs seront pertinents, et si on se préoccupe de défendre l’humanité dans son ensemble, ce seront sans doute d’autres communs qu’il faudra prioriser »* (M. Merlet). Une classification peut aussi être utile pour faire passer un message, comme le montre P. Karpe qui œuvre *« pour l’élaboration d’un code de l’environnement et j’essaye de faire passer de la gestion communautaire aux communs »*. Pour J. Aglionby une typologie sert tout simplement à la comparaison et S. Leyronas souligne l’importance des classifications pour aider à définir ce qui relève ou ne relève pas des communs : *« En dehors du monde universitaire, militants, leaders sociaux et politiques, mouvements sociaux et collectifs s’emparent des communs, en font des slogans. Le langage et le concept se répandent dans des directions très variées. Il s’agit pour les chercheurs et les praticiens de réinterroger cette notion de commun et en définir les contours. En ce sens, le travail du CTFD est fondamental »*.

VIII. PENSEZ-VOUS QU’IL Y AIT UN INTERET A MOBILISER LA COOPERATION FRANÇAISE SUR L’APPUI AUX « COMMUNS TISSES SUR LA TERRE ET LES RESSOURCES QU’ELLE PORTE » DANS LES PAYS DU SUD ? POURQUOI ? COMMENT (A QUEL NIVEAU D’ORGANISATION, QUELLES RELATIONS AVEC L’ACTION COLLECTIVE) ?

Aucune des personnes interrogées n’a répondu par la négative. Cependant, A. Chevrillon émet des doutes sur l’efficacité de l’utilisation du concept des communs pour la communication des idées défendues. *« Ensuite, ce doute est plutôt d’un point de vue marketing ; je n’arrive pas encore à être certaine que l’approche par les communs, qui est intéressante intellectuellement, mais qui n’est pas évidente, va être vraiment ce plaidoyer de conviction. Je ne sais pas du coup si recourir à l’approche par les communs va nous servir, plus que de parler de gouvernance, d’approche territoriale »*. Cette réflexion sur la pertinence stratégique de faire des communs le point d’entrée plutôt que les territoires est partagée par S. Perret : *« Oublier les communs ce serait passer à côté de plein de choses. Sinon, sur quoi la coopération française travaillerait ? Les territoires au sens général du terme ? Mais qu’est-ce que l’on met comme contenu à un territoire ? Qu’est-ce que l’on met comme contenu transactionnel, relationnel, social, économique, dans une filière ? C’est des communs, des morceaux de communs... Qu’est-ce que l’on met dans la gestion des ressources naturelles si l’on ne met pas de communs ? (...). Mais la question sous-jacente à cela, c’est : Est-ce que l’on doit en faire le point d’entrée principal, sachant que de toute façon les communs s’inviteront par la fenêtre ? Est-ce que l’on ne pourrait*

pas aussi passer par une entrée plus pragmatique, moins répulsive pour certains corps de métiers ou écoles de pensée (on ne vous parle pas de communs, on vous parle de comment mieux gérer la forêt pour atteindre certains objectifs de production, de comment gérer mieux l'eau). Partir sur des faits techniques, économiques ou sociaux, ce qui rapidement conduira à rencontrer des ressources partagées, non appropriables individuellement ou de façon privative. Le territoire, au sens le plus local du terme, me semble être le niveau le plus pertinent pour intervenir. »

Pourquoi ?

La liste des intérêts identifiés par les contributions distingue :

- > des objectifs stratégiques pour la France :
 - car c'est le cœur de métier de l'AFD. Pour Chevrillon, *« il me semble qu'il est certain, notamment avec ce que fait l'AFD sur la terre et la ressource qu'elle porte, sur toutes ces problématiques de gouvernance, que cela est parmi le cœur de métier qu'à l'AFD ; c'est vraiment là qu'il y a du sens à faire du développement, c'est là que la pérennité veut dire quelque chose »* ;
 - pour les objectifs d'équité, de capacitation (Bollier) ;
 - pour le contrôle des migrations (Bollier) ;
 - pour apprendre des règles de gestion, de partage et de solidarité mises en place dans d'autres pays (Levesque, Bollier) ;
- > des objectifs d'appui :
 - pour prendre en compte et valoriser les formes de coopération, de régulation, dès lors qu'elles sont inclusives et efficaces sur le plan de la durabilité des ressources (Lavigne Delville) ;
 - pour créer un « tiers espace » entre le tout public (non démocratique, prévaricateur ou failli) et le tout privé (court-termiste et inéquitable). M. Boche donne une concrétisation de cette difficulté au sein de la coopération française. Face à l'engagement de la coopération française sur le soutien à l'agriculture familiale, sur le soutien aux droits de l'homme, sur une reconnaissance de la pluralité de droits (réconcilier légalité et légitimité des droits fonciers), sur des politiques foncières inclusives et coconstruites se dresse « une diplomatie économique qui est difficile à gérer » ;
- > et enfin l'objectif de réparer ou d'éviter de nuire :
 - pour corriger ce que nous avons fait, *« Dans une situation de crise à la fois intellectuelle et idéologique qui affecte les pays du Sud qui ont été “déformés” à notre image, mais qui se trouvent être quasiment incompetents pour assurer cette évolution/transformation de leurs propres institutions afin de répondre à des attentes qui sont formulées par leurs populations, il est très clair que les différentes coopérations bilatérales ou multilatérales ont un rôle d'autant plus important qu'elles ont été elles-mêmes la cause première de toutes ces dérives et de tous ces désastres »* (Le Roy) ;
 - pour ne pas nuire aux communs existants (Leyronas).

D. Bollier et R. Levesque indiquent que la mobilisation de la coopération française lui permettrait d'apprendre à cette occasion, renversant le schéma de pensée selon lequel celle-ci donne et les personnes appuyées reçoivent. *"I think the commons-based land tenure systems would help people on the ground and indirectly support commoning initiatives in France. In other words, the experiences of commoning in the Global South could be helpful to the French people themselves in their own commons initiatives: a new kind of South/North cooperation and solidarity"* (D. Bollier). O. Bessaoud le signale aussi : *« La coopération peut aider aux échanges d'expériences sur comment fonctionne la gestion des terres en Europe et dans les pays du Sud »*, ainsi que P. Karpe : *« On a par exemple le cas de la Guyane française, avec les communautés amérindiennes. »*

Comment ?

Comment se mobiliser ? Nous retenons parmi les réponses un ensemble d'entre elles qui recommande à la coopération française :

- > De favoriser l'apprentissage (M. Merlet) mais surtout les démarches d'apprentissage collectif plutôt que l'expertise (Bollier) : *"This is a different approach to development than bringing in experts who have gone to the best universities and telling people that the experts will tell you how to do things"*. L'idée de co-apprentissage à partir du « faire commun » est développée par D. Bollier : *« Commoning is different mind-set – a co-learning exercise that can happen at all levels, not just at an intellectual level but at an emotional and cultural level. Those are important lessons as well because ways of knowing are not just intellectual; they engage the whole embodied person and community"*.
- > De « penser les communs en complémentarité des autres modes de gouvernance. Il est peu probable, ni même souhaitable, que la coopération française ne se mette à faire que des communs "chimiquement purs" : cela nécessiterait pour l'AFD une révision complète de son modèle économique » (S. Leyronas).
- > De passer par les associations impliquées : *« Si on a un gouvernement qui ne s'intéresse pas tellement, il faut encourager les gens et les organisations qui s'y intéressent »* (M. Djire).
- > De prendre le temps : pour J. Aglionby, comme pour K. Homewood, *"the longer you can spend in a place learning about it the better, but obviously it is expensive and time-consuming and it's not what development agencies necessarily are equipped to do in terms of time and resources. I realize it's not an easy recipe but it is very necessary"* (Homewood).
- > D'être lisible, de montrer des réussites, de construire un narratif convaincant (A. Chevrillon, S. Leyronas). *« Il faut construire un discours à partager à haut niveau politique, un discours pas trop théorique. Ce discours est très difficile à construire »* (J.-L. Francois). S. Helfrich *« encourage the growth of a shared commons discourse among disparate commoners, especially as a counterpoint to the standard trade, investment and market framework for "development" and share the insights especially in the philanthropist community and international cooperation."*

IX. QUELLES SONT SELON VOUS LES OPPORTUNITES ET LES CONTRAINTES (OBSTACLES) D'UN INVESTISSEMENT DE LA COOPERATION FRANÇAISE SUR LES COMMUNS ?

Dans le contexte actuel les contributeurs.trices pensent que les opportunités d'un investissement de la coopération française sur les communs sont nombreuses. Parmi celles répertoriées nous retenons la prise de conscience de la jeune génération et l'existence d'organisations qui luttent à ce sujet en particulier en Amérique du Sud (K. Homewood), l'effet de mode, les grandes conventions internationales, la nécessité de trouver des solutions là où l'État a failli. La coopération française a des atouts car elle a acquis la compétence sur la gouvernance, et elle a la capacité à parler à tout le monde. *« Par rapport à beaucoup d'autres coopérations, ou beaucoup d'autres acteurs, nous détenons encore une connaissance et une capacité d'analyse, de compréhension, d'explication qui sont assez exceptionnelles et que nous avons la possibilité de mobiliser. Ce Comité technique (CT F&D) existe en France et ne pouvait exister ailleurs jusqu'à une période très récente »* (E. Le Roy).

Les contraintes tiennent au caractère local de cette approche, à l'opposition des lobbies et des marchés, à la capacité des puissants à récupérer le processus. *"The well-placed always further their interests in relation to less well-placed. Whenever you open-up a new way of doing things, you open-up a space for this to happen. All land and resource reform programmes have been vulnerable to this, wherever. There is always a distortion"* (Homewood).

De nombreuses réponses portent sur des contraintes inhérentes au statut de la coopération française car elle passe par les ministères et donc les États, car elle fonctionne par projets et est donc focalisée sur le résultat et pas le processus, et en raison du statut de l'AFD qui fonctionne comme une banque et qui finance sur prêts. De plus, selon S. Helfrich, *"The main obstacles in my view are the deeply entrenched ideas of conventional economics and its categories of thought; the internal habits and systems of large organizations such as AfD; and the need to create new types of oversight and accountability along with this shift in focus without being intrusive or interventionist"*. J. Calas développe ces faiblesses : *« Les approches concernant les communs sont critiquées car elles sont jugées trop complexes, impliquant trop d'agents, et comportant des chaînes de mise en œuvre qui sont trop longues et en cascade. Il est même considéré qu'il n'y a pas de visibilité politique sur ce sujet pour la coopération française si on le compare à une infrastructure physique, du type pont, route ou marché (...) Dans de nombreux cas de gestion collective de ressources et de communs, la capacité de démonstration de leurs résultats est jugée plus faible que dans le cas d'une gestion privée ou publique »*.

CONCLUSION

Le questionnaire passé auprès d'une trentaine de personnes dont nous produisons une synthèse partielle, puisque seulement vingt des auteurs ont rendu publiques leurs réponses, et subjective, posture méthodologiquement revendiquée, nous a permis d'extraire un certain nombre de traits communs entre les auteurs, de catégories de réponses et de prises de positions. En conclusion, relevons-en quelques-unes.

- > Chez la plupart des personnes enquêtées, l'appréhension des communs a été introduite par une expérience ou une rencontre qui a changé leur regard sur leurs propres actions.
- > Les communs traduisent une vision de la société et les soutenir ou les promouvoir concourent à un projet de société. Si la plupart des auteurs déplorent la domination de l'État et du marché, ils indiquent que c'est dans l'articulation dynamique avec ces forces dominantes que doivent se penser les communs.
- > Si la multiplicité des formes que peuvent adopter les communs interroge l'intérêt d'une typologie, il n'en demeure pas moins le besoin de les nommer pour les reconnaître, le débat portant ensuite sur les formes d'inscription de cette reconnaissance. À ce sujet de nombreuses contributions portent sur les lois, mais cela ne fait pas l'unanimité.
- > La coopération française doit se mobiliser pour l'appui aux communs pour de multiples raisons identifiées par les auteurs qui recommandent plusieurs moyens pour cela. Elle a des atouts car elle a acquis la compétence sur la gouvernance, et elle a la capacité à parler à tout le monde, mais la puissance de la « diplomatie économique », le fonctionnement de la coopération par projets et investissements ne permettent pas facilement de soutenir des processus complexes, longs et dont les résultats sont souvent peu visibles.

Pour finir, nous remercions les personnes qui ont bien voulu répondre à nos questions et permettre la publication de leur contribution. Nous espérons que leurs propos et cette synthèse contribueront à poser et alimenter la réflexion en cours sur la reconnaissance et la prise en compte des communs.

ANNEXE : FICHE D'ENQUETE

Réalisation de l'entretien par :

Contexte :

Durée :

Nom		mail	
Prénom		tel	
Fonction		adresse	
Institution		Date de l'entretien	
Discipline		Validation de l'entretien par l'enquêté	

1. Pouvez vous nous raconter votre rencontre avec les communs (le commun) ?
2. Pouvez-vous raconter une histoire (le déroulement d'un projet de recherche ou de développement, ou bien une expérience) qui témoigne de l'intérêt du recours au(x) commun(s) ?
3. Selon vous, quels éléments dans ce projet/expérience contribuent à préciser ou à enrichir l'approche des communs ?
4. Quels sont selon vous les enjeux de la mobilisation d'une approche par les communs dans les réflexions sur (i) la gouvernance ? (ii) les territoires et leur dynamique ? (iii) les politiques publiques ?
5. Voyez vous ces dernières années une évolution par rapport à la prise en compte des communs ? à leur nature, leurs enjeux ? Si oui, comment analysez vous cette évolution ?
6. Pourquoi selon vous est-il pertinent d'analyser en termes de communs les pratiques foncières ? Quels enjeux ? Quels sont les éléments ou modalités d'action qui selon vous permettent de saisir les communs dans l'analyse des pratiques foncières ?
7. Pensez-vous qu'il soit pertinent de disposer d'une classification des communs ? Si oui, selon quels critères et pour quelle utilité ? Si non, pourquoi ?

- 8. Pensez-vous qu'il y ait un intérêt à mobiliser la coopération française sur l'appui aux « communs » tissés sur la terre et les ressources qu'elle porte » dans les pays du Sud ? Pourquoi ? Comment (à quel niveau d'organisation, quelles relations avec l'action collective) ?**
- 9. Quelles sont selon vous les opportunités et les contraintes (obstacles) d'un investissement de la coopération française sur les communs ?**
- 10. Pouvez-vous nous indiquer des travaux, des références bibliographiques ou des personnes ressources que vous considérez incontournables pour initier le chantier sur les communs au sein du CTFD ?**